



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2021-175

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **DES DEN Gironde / DAG**

33-2021-09-14-00006 - DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature (14 septembre 2021) (11 pages) Page 3

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE / Cabinet - PSI**

33-2021-09-16-00001 - Arrêté portant interdiction de manifester le 18 septembre 2021 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux (3 pages) Page 15

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE / DMI**

33-2021-09-09-00005 - Arrêté portant modification de la composition de la commission du titre de séjour (2 pages) Page 19

33-2021-09-09-00004 - Arrêté portant modification de la composition de la commission du titre de séjour en qualité de personnalité qualifiée (1 page) Page 22

DES DEN Gironde

33-2021-09-14-00006

DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature  
(14 septembre 2021)

## ARRETE

### Portant subdélégation de signature du Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;

Vu l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs des services de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 nommant Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Vu le décret du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur François COUX, dans les fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en date du 20 août 2019 à Monsieur François COUX, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions prises dans les domaines mentionnés aux articles 1 et 2 dudit arrêté ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en date du 20 janvier 2021 à Monsieur François COUX, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer les actes relatifs aux missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, relevant de la compétence de la préfète de la Gironde, conformément au protocole figurant en annexe dudit arrêté, les décisions prises dans les domaines mentionnés à l'article 1 dudit arrêté ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la Gironde en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 à Monsieur François COUX, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer tous les actes de gestion interne à sa direction mentionnés à l'article 3 dudit arrêté ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la Gironde en date du 16 avril 2019 à Monsieur François COUX inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses relatives à l'activité des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde et relevant des programmes mentionnés à l'article 1 dudit arrêté ;

## ARRETE

**Article 1 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 25 mai 2021.

**Article 2 :** En son absence ou en cas d'empêchement, subdélégation de signature est accordée par Monsieur François COUX, directeur académique, à l'effet de signer les actes mentionnés dans les arrêtés de délégation susvisés, à :

Madame Solène BERRIVIN, directrice académique adjointe ; en l'absence de celle-ci, à Monsieur Frédéric FABRE, directeur académique adjoint ; en l'absence des précédents, à Monsieur Pierre DECHELLE, secrétaire général.



**Article 3 : De manière permanente**, subdélégation de signature est accordée par Monsieur François COUX aux responsables suivants pour signer les documents qui figurent dans le tableau joint :

1/ Services de la DSDEN

Mme Sibel Beaulaton, infirmière conseillère technique adjointe  
Mme Solène Berrivin, directrice académique adjointe  
Mme Christine Bouchet, cheffe de division DOS2  
Mme Cristina Bustos, médecin conseillère technique  
Mme Charlotte Chellé, coordonnatrice du pôle « Jeunesse et Engagement » - SDJES  
M. Paul Crusson, chef de division DIPER  
Mme Agnès Coste, cheffe de division DAG  
M. Thierry D'Angelo, inspecteur « Jeunesse et Sports »  
M. Pierre Dechelle, secrétaire général  
Mme Danièle Ditnan, cheffe de division DGIP  
M. Frédéric Fabre, directeur académique adjoint  
Mme Marie-Laure Lasmi, infirmière conseillère technique  
Mme Caroline Lauzeral, coordonnatrice du pôle « Vie Associative » - SDJES  
Mme Ingrid Le-Corguillé, cheffe de division DOS1  
M. Laurent Léry, chef de division DIVEL  
M. Cédric Martinez, coordinateur du pôle « Sports » - SDJES  
Mme Audrey Perry, cheffe de projet SNU  
Mme Valérie Ragaleux, inspectrice de l'Education Nationale Adjointe au Directeur Académique chargée du 1<sup>er</sup> degré  
Mme Corinne Tourenne, inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation

2/ Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

Mme Isabelle Barbier, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Talence  
M. Thierry Berthou, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Sud-Entre-Deux-Mers  
Mme Anne-Marie Bézian-Morrisset, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Sud-Médoc  
Mme Béatrice Birou, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Sud  
Mme Isabelle Bonnet, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Saint-Médard-en-Jalles  
Mme Nancy Brotherson, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Saint-André-de-Cubzac  
Mme Stéphanie Canteaut, Inspectrice de l'Education Nationale ASH  
Mme Marie-Laure Gabarroche, Inspectrice de l'Education Nationale ASH  
M. Stéphane Gay, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription d'Entre-Deux-Mers  
M. Daniel Gillard, Inspecteur de l'Education Nationale ASH  
M. Christophe Guillerot, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Blaye  
Mme Fabienne Helbig, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Gradignan  
Mme Bénédicte Lief, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Pessac  
Mme Caroline Marquette, Inspectrice de l'Education Nationale ASH  
M. Joan Mathé, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Lesparre  
M. Philippe Morrisset, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Bouscat  
M. Richard Ortali, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bègles-Floirac  
M. Grégory Pauly, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de La Réole  
Mme Marianne Pujol, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Libourne II  
Mme Isabelle Ramus, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Nord  
Mme Sylvie Rebeschini, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Lormont  
M. Robert Sauvaget, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Centre  
M. Laurent Sicard, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Mérignac  
Mme Céline Triolet, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Langon  
M. Jacques Vanhuyse, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Libourne I

**Article 4.** – Chacun des chefs de division ou de bureau au sein de la DSDEN 33, ainsi que le responsable du SDJES et chacun des 3 coordonnateurs de pôle, est autorisé à signer, **pour ordre**, et dans le domaine administratif de gestion dont il a la compétence, les documents suivants, dès lors qu'ils ne comportent pas de décision : accusés de réception, convocations attestations, transmissions et réponses à des demandes d'information courantes.

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le

14 SEP. 2021

Le directeur académique

  
François COUX

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de l'ENA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'EN-IO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division/cheff de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
	Conventions "ASH" Conventions "Action culturelle" Conventions de transfert de matériels pédagogiques d'un établissement du 1er degré public vers un établissement du 2nd degré public (passage de l'éleveur en 6ème)		x x x	Conventions de stages d'observation effectués dans les écoles par des élèves scolarisés en établissement du second degré ou par des étudiants, dans le cadre de leur cursus de formation. Lettre de mission des assistants de prévention du 1er degré Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux)	Conventions de stages d'observation effectués dans les écoles par des élèves scolarisés en établissement du second degré ou par des étudiants, dans le cadre de leur cursus de formation. Lettre de mission des assistants de prévention du 1er degré Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux) Conventions de fonctionnement des réseaux pédagogiques Conventions de scolarités à temps partagé Conventions d'utilisation des locaux et équipements communaux Conventions coopératives scolaires constituées en association	Dérogations / Autorisations à l'obligation de loger en EPLE	Etat de remboursement aux communes relatif au Service Minimum d'Accueil Contrat de prêt de matériel adapté véhicules Autorisation de circuler / d'utilisation de véhicules Certificat administratif en vue du paiement de factures (prestations effectuées) Lettre d'attente matériel pour enfants handicapés		
DAG	Compte rendu d'entretien professionnel "AESH"		x				Contrats (et avenants) AESH Convention de mise à disposition d'AESH auprès de commune contrat et avenant des intervenants en langues Courriers de non-renouvellement de contrat	Etat mensuel des indus Procédure de remboursement des frais de déplacement (AESH) Attestation d'employeur destinée à l'UNEDIC, l'IRCANTEC, la CAF, le Pôle Emploi, etc) Attestation de salaire pour paiement des indemnités journalières Prise en charge des frais de transports Ordre de mission à des AESH dans le cadre de sorties scolaires Attestation service fait (accompagnement éducatif) Arrêté de changement d'indice suite à la revalorisation du SMIC Autorisation d'absence	
	Pôle AESH								
	Bureau des examens et concours								Attestation de diplôme

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de l'INA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'EN-IO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
DCIP				Autorisation de cumul d'activités Autorisation d'absence (si arbitrage demandé)			Etat de décompte de la prime spécifique d'installation Estimation et notification de l'indemnité de Départ Volontaire (IDV) Réponse aux recours contre toute décision administrative de gestion administrative et financière et à l'encontre des recouvrements de trop perçus Réponse aux demandes de rupture conventionnelle	Recouvrement des trop perçus (à l'exception de situations particulières) Transmission des données salariales à la MDPH Etats de paiement des heures de coordination et de synthèse Etats de paiement des heures d'activités pédagogiques complémentaires Courrier de relance aux enseignants pour justifier d'une absence Demande de certificat médical d'aptitude à poursuivre les fonctions au-delà de la limite d'âge	

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de l'IANA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'EN-IO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
DIPER	DIPER1							Réponse favorable aux demandes de disponibilité / détachement, après validation de la politique départementale par le Directeur Académique  Signature des arrêtés collectifs d'affectation (sauf cas particuliers)  Accusé de réception des demandes de majoration du barème au titre du handicap  Affectation dans le cadre d'une occupation thérapeutique	
	DIPER2							Bullein de santé valant saisine du Comité Médical Départemental 33 *	
	DIPER3						Tous les courriers concernant des personnels de la DSDEN33, ou affectés en circonscription et CMS  Tous les courriers portant sur un refus :  Retus d'imputabilité  Refus de prise en charge des frais médicaux : lettre aux médecins / pharmaciens Réponse défavorable à une demande d'allocation temporaire d'invalidité Recours contre tiers	Attestation du Comité Médical Départemental 33 (Rectorat - intéressé(e) - DIPER 1 et 2 - IEN) * Communication de la décision du Comité Médical Départemental 33 aux intéressés (renouvellement CLM/ICLD, RDV expert, ....) * Lettre de rappel aux intéressés (renouvellement CLM/ICLD, rdv expert; ....) * Demande de complément de dossiers et accusé de réception des dossiers * Demande de coordonnées bancaires aux médecins / pharmaciens * Lettre aux médecins / pharmaciens relatives à la prise en charge des frais médicaux * Etat liquidatif des frais Accidents du Travail / de Service / Maladie Professionnelle * Décision d'imputabilité (avis favorable) * Saisine commission de réforme Demande expertise Tableau récapitulatif des soins (accidents du travail / de service) * * (sauf si concerne : - un personnel administratif de la DSDEN33, en CMS ou en circonscription : signature SG - un personnel de direction : signature DASEN	



SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de l'IEA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEHO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
DIVEL	<p>Réponse défavorable à un changement d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)</p> <p>Autorisation de poursuite de scolarité suite à une exclusion définitive</p> <p>Signalement au Procureur : situations d'absentéisme ou déscolarisation d'élèves ; situations particulières au regard des décisions des Juges aux Affaires Familiales</p> <p>Information aux familles suite à saisine du procureur.</p> <p>Saisine du Procureur et information aux familles</p> <p>Affectation suite à entretien CASNAVICIO</p> <p>Autorisation d'affectation d'un élève étranger, placé en famille d'accueil, dans le cadre d'un séjour linguistique</p> <p>Accord pour CNED</p> <p>Convocation d'une famille pour un élève "poly-exclu"</p> <p>Dossier CNED</p> <p>Réponse de fond aux familles à une situation de harcèlement ou problème relationnel de l'élève</p> <p>Notification suite aux commissions d'appel (acceptation/refus)</p> <p>Refus à une demande d'autorisation exceptionnelle d'absence temporaire (autorisation à la signature du Directeur académique)</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>			Convocation des familles aux entretiens dans le cadre de l'instruction en famille	Réponse défavorable à une demande d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)	<p>Attestation d'admission en pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS ex PR) pour chefs d'établissement et familles</p> <p>Réponse favorable à une demande d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)</p> <p>Attestation de scolarité et réponse à une demande de visa</p> <p>Réponse d'attente aux familles à une demande de dérogations pour la rentrée scolaire prochaine</p> <p>Instruction dans la famille : accusé de réception et certificat de scolarité</p> <p>Recherche de scolarité</p> <p>Réponse d'attente aux familles à une situation de harcèlement ou problème relationnel de l'élève</p>		Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
		<p>Agrément d'intervenants extérieurs</p> <p>Agrément à des sites et structures pour l'accueil d'élèves en sorties scolaires avec nuitée.</p> <p>Réponse de fond aux familles suite à courrier de plainte ou problème rencontré par l'élève ou la famille dans l'établissement</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>				Sorties scolaires avec nuitées	<p>Saisine d'IEH ou de chef d'établissement : demande d'éléments de contexte suite à une plainte des parents</p> <p>Réponse d'attente aux familles suite à une plainte</p>	
CDO	<p>Convocations des membres en CDOEA</p> <p>Accord pour une affectation en SEGPA/ULIS</p> <p>Notification d'affectation suite aux commissions d'appel (acceptation/refus)</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>							

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de IIEANA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de IEN-IO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
SERVICE	DOS 1 et 2							Notification des moyens "accompagnement éducatif", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique	
	DOS 1 et 2							Etat liquidatif des HSE "accompagnement éducatif", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique Etat liquidatif des HSE "stage de remise à niveau", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique Etat liquidatif des HSE "langues vivantes 1er degré", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique	
	SAPAD							Ordres de mission ponctuel Etat liquidatif des HSE attribuées dans le cadre du SAPAD (1er et 2nd degrés) après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique Lettre de relance aux intervenants (demande de P.U)	
Services Infirmier, Médical et Social en faveur des élèves									Signature des Contrats locaux de santé Ordre de missions des infirmiers du départements : - lors de l'appui aux cellules d'écoute et de soutien lors d'événements traumatisants ; - lors des réunions et COPIL des CLS (Contrats Locaux Santé), en l'absence des Conseillers Techniques

SERVICE	Documents à la signature des DASEN	SB	FF	Documents à la signature de IENA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle	Documents à la signature de la cheffe de projet SNU
SDJES	Accueils collectifs de mineurs	X					Commissions de sécurité : rappel des échéances à tenir, par les établissements accueillant des mineurs Rappel à probité aux encadrants dont le casier judiciaire fait état d'une mention, compatible avec l'exercice des fonctions	Demandes d'avis du service de protection maternelle et infantile Récépissés déclarations des organisateurs et des locaux Accord pour déroger aux règles d'encadrement Rappel de la réglementation Accompagnement des organisateurs, notamment sur l'organisation de formations ou de réunions : convocations et informations * Plan départemental des contrôles : convocations * Convocations à des auditions * * exceptés ceux destinés aux élus	Documents à la signature de la cheffe de projet SNU
	Mises en demeure, injonctions Ouvertures d'enquêtes administratives Convocations de la formation spécialisée du CDJVA Notifications de décisions d'interdiction ou de suspension Autorisations de fonctionnement dérogatoire notamment les accueils multi-sites Mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense ou en réponse (signature de la Préfète)	X						Autorisation de décisions de dérogation provisoires aux conditions de direction des séjours de vacances et accueil de loisirs d'un effectif d'au plus de 50	
Pôle Jeunesse	Contrats de recrutement Signature des devis Réservations des centres Courriers notifiant un engagement financier Lettres et notes destinées aux chefs d'établissements scolaires Courriers de félicitations adressés en fin de Mission d'intérêt général (MIG)	X					Courrier aux usagers, qui peut inclure les lettres de félicitations. Courrier aux partenaires associatifs (sauf conflit).	Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus	SNU : contrats d'engagement
	Service national universel Contrats d'engagement en Mission d'intérêt général (MIG) Courriers aux partenaires associatifs	X						Contrat d'engagement	
BAFA	Service civique Réservation de cours ou agrément d'un organisme déjà agréé précédemment).	X					Arrêté d'agrément local "service civique" et notifications d'arrêts d'arrivements. <i>(Révision Individuelle)</i>	Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus	
	Mises en demeure Conventions Notifications de subventions	X						Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus	
	BAFA	X						Convocations aux jurys, certificats, attestations et diplômes * * exceptés ceux destinés aux élus	
BAFA	Information des jeunes, boussole des jeunes	X							

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de l'IEANA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEAN-IO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
Pôle Jeunesse	Développement et accompagnement des projets d'éducation populaire	X						Postes FONJEP : Courriers d'attribution des postes FONJEP (attribution suite à validation interne et après avis technique, décision favorable).	Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Agréments de jeunesse et d'éducation populaire	X						Arrêtés d'agrément (décision favorable individuelle suite à instruction technique et après processus de validation, décisions défavorables) Courriers d'information ou relatifs à l'instruction des dossiers.	Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Dispositif Sesame								Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Educateurs sportifs, cartés professionnelles								Attestations de stagiaires Accusés réception et réceptionnés concernant les demandes de libre établissement ou de libre prestation de services.
		Mises en demeure Décisions de refus concernant les demandes de libre établissement ou de libre prestation de service. Signalements au Parquet Notification d'incapacité pénale Courriers de rappel relatifs à la réglementation.	X X X X X						Notification d'incapacités pénales (en raison d'une condamnation pénale - article L212-9 du code du sport* Courrier aux usagers qui sont destinés à conseiller et à expliciter le cadre réglementaire.
Pôle Sport	Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives								Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Enquêtes administratives, interdictions d'exercer et fermetures d'établissements								Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Prévention des violences, incivilités, et discriminations dans le sport	X						Courrier aux partenaires (sauf conflit).	

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de l'IEANA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IIEN-IO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
SDJES	Développement du sport santé, du sport pour tous	X						Courriers d'information aux partenaires et de diffusion *	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
	Homologation des enceintes sportives. Instruction des demandes de financement d'équipements (Agence nationale du sport).	X						Actes relatifs à la réunion de la sous-commission départementale des enceintes sportives.	Courriers d'information, d'invitation à des réunions *
Pôle Sport	Approbation des conventions entre les sociétés sportives et les associations sportives.	X						Accusé réception, récépissé de dépôt des dossiers	* exceptés ceux destinés aux élus
	Agréments Sport	X						Courriers de demande de pièces complémentaires, de demande d'avis *	Courriers d'information, d'invitation à des réunions *
	Médailles de la jeunesse, des sports, et de l'engagement associatif	X						Arrêtés d'agrément.	* exceptés ceux destinés aux élus



SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	SB	FF	Documents à la signature de l'INA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'EN-IO	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
SDJES Via Associative	Greffé des associations	X							Récépissés générés par le greffe des associations de l'arrondissement de Bordeaux pour les créations, modifications et dissolutions, pour lesquels la signature est dématérialisée
	Associations et fondations reconnues d'utilité publique	X							Accusés de réception et courriers dans le cadre de l'instruction pour la reconnaissance de la qualité culturelle
SDJES	Associations culturelles, congrégations religieuses								Accusés de réception à des demandés pour donner la capacité juridique à des associations à recevoir des libéralités (donations, legs)
	Donations, legs								
Fonds de développement de la vie associative	Convocations du collège départemental	X							Courriers d'information ou d'invitation aux usagers

Bordeaux, le

14 SEP. 2021

Le Directeur Académique


  
François COUX

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-09-16-00001

Arrêté portant interdiction de manifester le 18  
septembre 2021 sur certaines voies et espaces  
publics de la ville de Bordeaux

**Arrêté du 16 SEP. 2021**  
**portant interdiction de manifester le 18 septembre 2021**  
**sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux**

**La préfète de la Gironde**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2214-4 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;

**Vu** le code de la route et notamment son article L. 412-1 ;

**Vu** le code pénal et notamment ses articles 431-3 et suivants ainsi que l'article R. 644-4 ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°2020-699 du 01/06/2021 modifié ;

**Vu** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**Considérant** que, en application de l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, *sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique* ; que, en application de l'article L. 211-2 du même code, la déclaration est faite à Bordeaux à la préfecture de la Gironde, trois jours francs au moins et quinze jours au plus avant la date de la manifestation ;

**Considérant** que l'obligation légale de déclaration préalable d'une manifestation a pour objet de permettre un échange entre l'autorité de police et les déclarants afin de mettre en place les dispositifs et mesures préventifs permettant de garantir le bon déroulement et la sécurisation de la manifestation ;

**Considérant** en outre, que les rassemblements revendicatifs non déclarés de personnes sur la voie publique ne sont pas compatibles avec le respect des règles de distanciation sociale édictées dans le contexte sanitaire actuel par le décret n°2020-699 du 01/06/2021 modifié ;

**Considérant** que durant plus de deux ans, les rues de Bordeaux ont été investies par des manifestants décriant les mesures économiques ou de santé publique prises par le gouvernement ; qu'à chacune de ces manifestations, tant non déclarées que déclarées, des individus issus de l'ensemble du spectre des mouvances contestataires sont régulièrement venus s'agréger à ces manifestations ; que ces individus radicaux se sont livrés à des actes de dégradations sur les vitrines des commerces de la rue Saint-Catherine, interdite aux manifestations par arrêté préfectoral ; que des tags injurieux ont été constatés sur plusieurs édifices comme le tribunal et la patinoire de Bordeaux tel que « change le monde, tue un flic » ; que des barricades ont été érigées sur le cours Victor Hugo ; que des feux de poubelles ont également été à déplorer ; que les forces de l'ordre ont à de multiples reprises essuyé des jets de pétards et dû faire usage de gaz lacrymogène pour contenir tout débordement et empêcher l'accès à l'hyper-centre concentrant de nombreux commerces très fréquentés ;

**Considérant** que le respect par les commerçants du protocole sanitaire renforcé pourrait se traduire par une forte affluence à l'entrée de certaines enseignes incompatibles avec des manifestations qui pourraient générer des tensions entre les manifestants, les commerçants et la clientèle ;

**Considérant** que lors des manifestations non déclarées contre le passe sanitaire des deux derniers week-ends d'août 2021, des manifestants se sont introduits dans le centre commercial Meriadeck pour y commettre des dégradations ; qu'ils ont tenté de pénétrer dans la rue Sainte-Catherine, artère commerçante très fréquentée les samedis après-midi ; que les forces de l'ordre, prises à partie, ont essuyé des jets de projectiles, et dû faire usage de gaz lacrymogène pour disperser les manifestants ; que lors de la manifestation non déclarée du premier week-end de septembre, les forces de l'ordre ont à nouveau dû faire usage de gaz lacrymogène pour refouler les manifestants ;

**Considérant** en outre que le centre de Bordeaux, dont nombre de bâtiments publics sont ciblés en permanence par des mesures particulières de sécurité, dans le contexte actuel de menace terroriste toujours à un niveau élevé, ne constitue pas un site approprié pour des manifestations non déclarées ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public, à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ;

**Considérant**, dès lors, que répond à ces objectifs, une mesure qui, sans interdire de manière générale les manifestations, définit afin de garantir la sécurité des personnes et des biens le périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements non déclarés, ne bénéficiant d'aucune organisation susceptible de l'encadrer et présentant des risques de troubles à l'ordre public ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfète de la Gironde ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Les cortèges, défilés et rassemblements sont interdits à Bordeaux le 18 septembre 2021 :

- au sein du périmètre défini par :

- la place de la Bourse ;
- le quai de la Douane ;
- le quai Richelieu jusqu'à l'intersection avec le cours Victor Hugo ;
- le cours Victor Hugo
- la rue de Cursol ;
- la place de la République ;
- le cours d'Albret depuis la place de la République et jusqu'à la rue du Dr Nancel Penard ;
- la rue du Dr Charles Nancel Penard ;
- la place Gambetta ;
- le cours Georges Clémenceau ;
- la place Tourny ;
- le cours de Tournon ;
- les allées de Bristol ;
- la place des Quinconces,
- le quai Louis XVIII depuis la place des Quinconces ;
- le quai du Maréchal Lyautey ;

étant précisé que cette interdiction s'applique sur les voies et espaces publics définissant ce périmètre, à l'exception de la place de la Bourse, du quai de la Douane, du quai Richelieu, du cours Victor Hugo, de la rue de Cursol et du cours d'Albret pour sa portion comprise entre la rue de Cursol et la rue des frères Bo-


nie.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende et, s'agissant des participants, par l'article R. 644-4 du même code, à savoir une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde et le maire de Bordeaux ou leurs représentants, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au procureur de la République.

La préfète



**Fabienne BUCCIO**



PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-09-09-00005

Arrêté portant modification de la composition  
de la commission du titre de séjour



**Arrêté du 09 septembre 2021**

**portant modification de la composition  
de la commission du titre de séjour**

**La Préfète de la Gironde**

**Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L. 432-14 et suivants et R. 432-6 et suivants ;

**Vu** la Loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile et notamment son article 21 ;

**Vu** la confirmation de Monsieur Antoine PRAX du 8 janvier 2013 acceptant sa désignation en qualité de personnalité qualifiée ;

**Vu** l'arrêté n° 2013176-0013 du 25 juin 2013 portant la désignation de Madame Caroline COLIN, en qualité de personnalité qualifiée ;

**Vu** la lettre de Monsieur le président de l'Association des Maires de Gironde du 24 août 2020 proposant la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant les maires à la commission du titre de séjour ;

**Vu** la décision de Monsieur le Préfet de la Gironde du 9 janvier 2013 de nommer le président de la commission du titre de séjour ;

**Vu** l'arrêté n° 2014148-0001 du 28 mai 2014 portant composition de la commission du titre de séjour ;

**Considérant** qu'en raison de la démission de Madame Caroline COLIN, responsable de l'unité protection des personnes de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, il y a lieu de modifier la composition de la commission du titre de séjour ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** La commission du titre de séjour mentionnée à l'article L. 432-14 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est ainsi constituée :

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Antoine PRAX, ancien Sous-Préfet, est désigné président de la commission du titre de séjour ;
- Madame Lydie ROUGÉ, directrice territoriale de l'office français de l'immigration et de l'intégration à Bordeaux, ou son représentant ;

Représentants de l'Association des Maires de Gironde :

- Monsieur Philippe DANNE, maire d'Ayguemorte-les-Graves, est désigné membre titulaire ;
- Monsieur Stéphane DENOYELLE, maire de Saint-Pierre-d'Aurillac, est désigné membre suppléant.

**Article 2 :** La direction des migrations et de l'intégration de la préfecture de la Gironde est chargée d'assurer le secrétariat de la commission du titre de séjour.

**Article 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014148-0001 pris le 28 mai 2014.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission du titre de séjour.

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-09-09-00004

Arrêté portant modification de la composition  
de la commission du titre de séjour en qualité de  
personnalité qualifiée



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des migrations et de l'intégration  
Bureau de la lutte contre l'immigration irrégulière,  
de l'ordre public et du contentieux**

**Arrêté du 09 septembre 2021**

**portant modification de la composition  
de la commission du titre de séjour**

**La Préfète de la Gironde**

**Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L. 432-14 et suivants et R. 432-6 et suivants ;

**Vu** la Loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile et notamment son article 21 ;

**Vu** l'arrêté n° 2013176-0013 du 25 juin 2013 portant la désignation de Madame Caroline COLIN, en qualité de personnalité qualifiée ;

**Vu** l'arrêté n° 2014148-0001 du 28 mai 2014 portant composition de la commission du titre de séjour ;

**Considérant** qu'en raison de la démission de Madame Caroline COLIN, responsable de l'unité protection des personnes de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, il y a lieu de modifier la composition de la commission du titre de séjour ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Lydie ROUGÉ, directrice territoriale de l'office français de l'immigration et de l'intégration à Bordeaux, ou son représentant, est désignée personnalité qualifiée constituant la commission du titre de séjour, en remplacement de Madame Caroline COLIN.

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission du titre de séjour.

La Préfète,

**Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général**

**Christophe NOEL du PAYRAT**

2, esplanade Charles-de-Gaulle  
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 90 60 60  
www.gironde.gouv.fr

1/1